



Der Präsident des Landtags

Aux  
- Membres du Conseil Parlementaire Interrégional  
- Membres du Conseil Rhénan

le 25 juin 2015

**Avis du gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat**

Mesdames, Messieurs,  
chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les avis du gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat concernant les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional adoptées le 28 novembre 2014 à Trèves, et les résolutions du Conseil Rhénan adoptées le 1er décembre 2014 à Gernersheim en langues allemande et française.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Joachim Mertes

P. J.





**Avis du gouvernement du land  
concernant les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional  
du 28 novembre 2014 à Trèves**

1. Des nouvelles voies pour une meilleure qualité de vie dans la Grande Région
2. Les services publics de radiodiffusion de la Grande Région doivent être sans frontières
3. Une plateforme Internet journalistique pour la Grande Région
4. Recommandation sur la mise en œuvre de la nouvelle Politique agricole commune de l'Union européenne – Favoriser une agriculture durable respectueuse de l'environnement et de la santé humaine
5. Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale par la Grande Région

## 1. Des nouvelles voies pour une meilleure qualité de vie dans la Grande Région

La circulation et la mobilité sont depuis toujours des thèmes essentiels de la coopération transfrontalière. Des services de transport en commun intéressants, une bonne accessibilité interrégionale ainsi qu'une bonne desserte des régions frontalières sont des éléments importants pour la qualité de vie dans les régions frontalières et pour leur attractivité économique. Dans une perspective d'aménagement régional et national du territoire, il existe un lien direct entre le développement de l'habitat et celui des transports. Cela va dans le sens de la coopération étroite, lancée sous la présidence rhéno-palatine du Sommet, entre les organes responsables des transports et le Comité de coordination du développement territorial de la Grande Région (CCDT).

Le gouvernement du land partage l'avis qu'une politique de mobilité orientée vers l'avenir doit aller de pair avec une politique intelligente de développement de l'habitat. Dans ce contexte, il renvoie à l'étude préalable sur le concept de développement transfrontalier de la vallée de la Haute Moselle (EOM) qui traite en profondeur de cette thématique. L'étude terminée en 2014 et financée par les fonds de l'aménagement du territoire de la République fédérale d'Allemagne, dans le cadre de l'initiative MORO « Réseau des paysages mosellans », s'est penchée sur l'interdépendance des questions de développement de l'habitat et des transports, un des sujets qu'elle analysera en détail. Le concept EOM a également pour objectif de rechercher des pistes permettant de trouver des solutions au problème fondamental des transports au sein d'un espace frontalier proche de la frontière, et ceci en conformité avec le schéma stratégique de mobilité transfrontalière (SMOT) qui a été conclu entre le Luxembourg et l'Allemagne (Sarre et Rhénanie-Palatinat).

Le gouvernement du land souligne la nécessité d'articuler de manière ciblée les besoins spécifiques des régions frontalières, comme la Grande Région, en rassemblant les ressources, en coordonnant les efforts et en mettant en place une communication et une coopération stratégiques. Il partage l'opinion du Conseil Parlementaire Interrégional que cela est absolument nécessaire dans le domaine des transports, étant donné que les régions ont des compétences différentes selon les pays.

Le gouvernement du land rappelle que la présidence rhéno-palatine du Sommet a fait un pas décisif dans la bonne direction en lançant une coopération stratégique des organes chargés de l'aménagement du territoire et des transports et en assurant la coordination des projets de transports prioritaires. Il espère que la présidence wallonne du Sommet continuera sur cette voie.

Concernant les différentes propositions :

## Tarifification transfrontalière des transports publics de porte à porte

Il existe, aujourd'hui déjà, des tarifs transfrontaliers pour les frontaliers et les frontaliers habitant dans la zone couverte par la communauté de transport de la région Trèves –Luxembourg (Ticket DeLux pour la journée, MobilTicket DeLux pour le mois et MobilTicket DeLux pour l'année). En outre, la Deutsche Bahn offre des cartes transfrontalières mensuelles et annuelles (OekoCard) ainsi qu'un billet transfrontalier pour la journée (Luxemburg Spezial) dans les trains régionaux circulant entre Wittlich et Luxembourg.

Les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional ne prennent pas en considération ces billets transfrontaliers existants. Elles ne contiennent pas non plus de description concrète du ticket multifonctionnel (carte de mobilité de la Grande Région). De ce fait, il n'est pas possible de faire une comparaison des tarifs existants et des tarifs recommandés pour l'avenir.

Par précaution, il convient de souligner que toute mesure concernant les tarifs qui aurait pour conséquence de baisser le prix du billet entraîne automatiquement des paiements de compensation de la part des pouvoirs publics. Du fait des impératifs budgétaires interdisant au land d'augmenter son endettement, il ne dispose actuellement d'aucune marge de manœuvre pour financer de telles mesures.

D'un aspect financier, l'introduction de job-tickets pourrait s'avérer intéressante si elle n'a pas d'incidence sur les coûts, soit parce qu'il y aurait une quantité minimum de job-tickets à commander, soit parce que les recettes générées par la mise à disposition de places de parking permettraient de couvrir les coûts.

## Modernisation et l'accélération des liaisons Trèves Luxembourg

Avec l'introduction de la synchronisation des trains en Rhénanie-Palatinat (*Rheinland-Pfalz-Takt*) la liaison ne peut pas être modernisée ni accélérée, du moins du côté allemand. La construction d'une deuxième voie pour le passage de la Moselle près de Karthaus, qui avait été prévue à l'origine, a été abandonnée car les coûts étaient très élevés. Ce projet n'est donc plus poursuivi par le land et n'a pas non plus été inscrit au nouveau schéma directeur allemand des transports.

La construction d'une deuxième voie près d'Igel sera sans doute terminée cette année. Si la proposition du Conseil Parlementaire Interrégional est placée dans le cadre de la réactivation des liaisons à l'ouest de Trèves ainsi que de la liaison prévue vers le Luxembourg, le gouvernement du land se voit en mesure de la soutenir.

Le gouvernement du land refuse la proposition de soutenir le transport ferroviaire en boucle entre les villes de la Quattropole car cette proposition, outre la nécessité d'utiliser des véhicules multiples courants, n'est pas adaptée au concept d'offre de synchronisation des trains en Rhénanie-Palatinat pour 2015.

#### Une plateforme de coopération pour la mobilité en Grande Région.

Le gouvernement du land indique que les acteurs compétents de Rhénanie-Palatinat, c'est-à-dire le Zweckverband SPNV Rheinland-Pfalz Nord et les communautés de transport, tout comme le gouvernement du land, coopèrent aujourd'hui déjà de manière efficace avec les voisins. Il prend connaissance de la résolution du Conseil Parlementaire Interrégional concernant la plate-forme de coopération pour la mobilité en Grande Région et continuera à s'engager afin de démanteler les obstacles à la mobilité et de promouvoir une mobilité durable au-delà des frontières du land. Pour l'avenir, il n'exclut pas une intensification de la concertation dans le domaine de la mobilité. Cela est également valable dans le cadre de la poursuite des améliorations dans le domaine de la gestion des transports et des informations sur la circulation et les transports. L'objectif est de parvenir à une offre et à des informations en continu.

## **2. Les services publics de radiodiffusion de la Grande Région doivent être sans frontières**

Le gouvernement du land se félicite que les régions membres de la Grande Région aient un intérêt réciproque à mettre en place des programmes transfrontaliers de radio et de télévision. Il voudrait cependant attirer l'attention sur les points critiques suivants :

Conformément au traité de radiodiffusion, la mission des services publics de radiodiffusion est limitée à la diffusion de programmes dans la République fédérale d'Allemagne. Sur la base de la directive n° 93/83/CEE, relative à la radiodiffusion par satellite et à la retransmission par câble, les organismes de radiodiffusion ont le droit d'autoriser à mettre en œuvre et à garantir une diffusion internationale libre et non perturbée des programmes par satellite ainsi que la retransmission par câble simultanée et inchangée de programmes de radiodiffusion provenant d'autres États membres, dans le respect des droits d'auteur et droits voisins en vigueur et sur la base de contrats individuels ou collectifs (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:31993L0083&from=DE>).

L'ARD a déjà entamé des négociations avec un opérateur de réseau, entre autres en France, afin de pouvoir offrir un minimum d'émissions également dans les régions frontalières. Il est actuellement impossible de savoir si et quand ces négociations aboutiront.

En outre, les programmes des chaînes allemandes ARD, ZDF et SWR peuvent être reçus à l'étranger sur Internet en live streaming. De plus, les programmes germanophones peuvent également être reçus gratuitement en France par satellite. Enfin, la chaîne de télévision Arte offre aussi des programmes transfrontaliers. Il y aurait donc là un espace pour des émissions traitant de sujets concernant la Grande Région.

Le gouvernement du land pense donc que le cadre juridique existant est équilibré et suffisant. Le gouvernement du land se félicite que les services publics de radiodiffusion consacrent des émissions à des thèmes concernant la Grande Région. Étant donné que l'article 5 de la Loi fondamentale allemande garantit aux chaînes de radiodiffusion l'autonomie des programmes, toute décision concernant les programmes dépend exclusivement des organes indépendants des chaînes de radiodiffusion.

### **3. Une plateforme Internet journalistique pour la Grande Région**

Le gouvernement du land est conscient qu'il est important que les médias consacrent des reportages aux questions spécifiques concernant la Grande Région. Une plate-forme Internet journalistique pour la Grande Région peut représenter un forum supplémentaire pour de tels reportages. Le gouvernement du land considère que les médias déjà existants et économiquement viables sont un instrument essentiel pour permettre à la population de se forger de façon démocratique une opinion, également en ce qui concerne les thèmes transfrontaliers.

Les médias déjà existants et ayant le plus grand rayon d'action auprès du public devraient donc être mieux utilisés, afin de couvrir aussi des thématiques spécifiquement transfrontalières. Les mesures et les incitations dont l'objectif est d'avoir un meilleur traitement journalistique de sujets transfrontaliers devraient donc se concentrer sur ce type d'acteur. Le gouvernement du land pense qu'il faut d'abord épuiser tous ces potentiels avant de créer des offres supplémentaires.

#### **4. Recommandation sur la mise en œuvre de la nouvelle Politique agricole commune de l'Union européenne – Favoriser une agriculture durable respectueuse de l'environnement et de la santé humaine**

Sur la base d'une appréciation d'ensemble des exigences que les régions concernées ont à l'adresse de la Politique agricole commune (PAC), le gouvernement du land considère que la recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional est tout à fait compréhensible.

Le groupe de travail « Agriculture », qui a été nouvellement établi au cours de la présidence rhéno-palatine du Sommet, a été chargée, en décembre 2014, à l'occasion du quatrième Sommet de la Grande Région, de se pencher, entre autres, sur les thématiques suivantes : agriculture et sylviculture, agriculture biologique et espace rural. Il ne fait aucun doute que ce groupe de travail suivra également d'un œil critique la mise en œuvre de la PAC au cours de la période 2014-2020.

L'objectif du gouvernement du land de Rhénanie-Palatinat dans le domaine de la politique agricole est, comme par le passé, de promouvoir un modèle d'agriculture rentable, écologiquement durable, offrant aux agricultrices et aux agriculteurs, ainsi qu'aux viticultrices et aux viticulteurs un cadre fiable.

## **5. Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale par la Grande Région**

Le gouvernement du land soutient le désir du Conseil Parlementaire Interrégional de sensibiliser surtout les jeunes à la signification de la Première Guerre mondiale. Dans ce contexte, il convient d'indiquer que la Première Guerre mondiale est moins ancrée dans la conscience nationale des Allemands que la Deuxième Guerre et qu'elle joue un rôle plutôt secondaire dans les programmes scolaires.

La Première Guerre mondiale est généralement traitée en cours d'histoire du premier cycle du secondaire et ne fait pas l'objet de plus d'une ou deux heures de cours. Le nouveau programme scolaire d'histoire pour le premier cycle du secondaire en Rhénanie-Palatinat, qui entrera en vigueur en 2016, est orienté sur les compétences. Cela signifie que les contenus choisis ont pour objectif de développer certaines compétences, ce sont donc les compétences qui sont à la base du choix des contenus enseignés. Le contenu de base prévu pour la 9<sup>ème</sup> classe (élèves âgés de 15 ans) est de thématiser le « changement du caractère de la guerre » : « Des guerres coloniales à la Première Guerre mondiale pour arriver aux guerres idéologiques ». Vu l'augmentation constante des matières étudiées, on constate ces dernières années une tendance à « historiser » la Première Guerre mondiale, c'est à dire à l'étudier en comparaison avec les autres guerres, en particulier la Deuxième Guerre mondiale. Étant donné que la référence directe à l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle disparaît de plus en plus, les écoles ont la tâche centrale de sensibiliser les élèves à l'importance de la démocratie et à l'idée de l'entente des peuples.

Le gouvernement du land est d'avis qu'il ne faut pas se borner à éviter les comportements antidémocratiques mais qu'il faut proposer un contre modèle positif. Enseigner en même temps la démocratie, les connaissances historiques, mettre en place des projets de prévention de la violence et des programmes pour lutter contre les tendances antidémocratiques semble être la démarche la plus prometteuse. L'éducation a donc pour mission de faire de la démocratie une valeur tangible, à l'intérieur et à l'extérieur des écoles, et d'offrir aux jeunes une connaissance des institutions démocratiques et des options de comportement qui leur permettront de participer à la vie publique démocratique. Grâce à des mesures précoces de prévention de la violence, il s'agit également d'entraîner les jeunes à des comportements qui leur permettront de stabiliser leur personnalité et de résoudre les conflits. Par l'intermédiaire de programmes et de projets, il convient de sensibiliser les jeunes aux menaces et à l'inhumanité de l'extrême droite et de les pousser à faire preuve de courage, de solidarité et de compassion. Tous les domaines mentionnés permettront aux élèves non seulement de participer à la communauté démocratique mais aussi à prendre conscience des valeurs de la démocratie.

Dans le contexte du travail de mémoire, il faut être conscient que les jeunes perçoivent la Première Guerre mondiale ainsi que le troisième Reich comme phénomènes d'un passé lointain qui, dans la plupart des cas, n'a plus rien à voir avec eux. Le travail de mémoire est donc une importante tâche didactique. L'objectif est de rapprocher des élèves d'une histoire qu'ils considèrent comme éloignée. Un moyen efficace est la rencontre avec des témoins de l'époque. Grâce à une telle rencontre, les élèves considèrent l'histoire comme quelque chose de compréhensible et de tangible. Cependant, pour la période en question, il n'y a pratiquement plus de témoins.

C'est la raison pour laquelle le ministère de l'éducation, de la science, de la formation continue et de la culture participe à différents projets qui ont pour objectif de documenter les déclarations de témoins comme, par exemple, le projet de la ZDF «UNSERE GESCHICHTE. Gedächtnis der Nation » (Notre histoire. Mémoire de la nation). Le but de ce projet est de mettre à la disposition des générations à venir les déclarations de témoins de l'histoire allemande du XXe siècle. En 2010 déjà, le projet SWR «Wer hat Rheinland-Pfalz gemacht?» (Qui a fait la Rhénanie-Palatinat ?) avait été mis en place.

En outre, le ministère a soutenu l'élaboration et la publication d'un recueil «Zeugnisse jüdischen Lebens in Mainz und im Landkreis Mainz-Bingen » (témoignage de la vie juive à Mayence et dans le district de Mayence-Bingen). Il a également aidé l'association régionale des Sintés et Roms de Rhénanie-Palatinat à élaborer une documentation des témoins de l'époque.

À côté des témoins de l'époque, les lieux de mémoire sont, en quelque sorte, « les témoins après les témoins » ; ce sont des lieux d'apprentissage tout à fait spécifiques, offrant de nombreuses opportunités. Ils permettent de se pencher intensivement sur des questions concernant l'éducation historique et politique, en suivant une approche orientée vers le présent et l'action concrète. C'est pourquoi les excursions scolaires pour visiter les lieux de mémoire reçoivent une aide financière.

De nombreuses écoles intègrent les journées de commémoration ou la visite de lieux de mémoire, de mémoriaux et de musées dans un concept pédagogique d'éducation historique et politique de longue haleine. Diverses disciplines offrent la possibilité de traiter de ces sujets : les cours d'histoire, d'instruction civique, de catéchisme ou d'allemand peuvent jouer le rôle de matière principale. La coopération avec des partenaires extrascolaires, dans les lieux de mémoire, les musées, les archives ainsi qu'avec d'autres acteurs de la société civile élargit la marge de manœuvre et l'horizon de l'éducation historique et politique à l'école. Les rencontres d'élèves et les partenariats entre les écoles contribuent à démanteler les stéréotypes

et à lutter contre un nationalisme agressif, c'est pourquoi ils sont fortement soutenus par le ministère de l'éducation.

La Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz (Centre d'Education politique de Rhénanie-Palatinat) offre tout particulièrement dans et autour du lieu de mémoire du camp de concentration d'Osthofen et du camp spécial SS/camp de concentration de Hinzert un grand nombre d'activités autour du sujet du national-socialisme et de la Deuxième Guerre mondiale. Cette thématique est également traitée dans une perspective transfrontalière, grâce à de nombreuses coopérations, tout particulièrement avec le Luxembourg, la France et la Pologne. Dans les lieux de mémoire, un nombre croissant de classes scolaires (plus de 500 classes par an) se penchent, parfois avec une grande intensité, sur les causes et les conséquences de la politique belliqueuse des nazis. Aux expositions permanentes ainsi qu'aux informations et conseils proposés par le centre de documentation sur le national-socialisme d'Osthofen s'ajoutent un grand nombre de manifestations et de publications autour de ce thème.

Les lieux de mémoire Osthofen et Hinzert sont en contact régulier avec des établissements et des organisations françaises qui se penchent sur le passé national-socialiste au cours de l'occupation allemande de l'Alsace, entre 1940 et 1945. Les partenaires sont le Centre Européen du Résistant Déporté (les lieux de mémoire du camp de concentration de Natzweiler-Struthof), le Mémorial Alsace-Moselle à Schirmeck et l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation des départements Bas-Rhin et Haut-Rhin. Au cours d'activités transfrontalières, les questions pédagogiques autour des lieux de mémoire sont discutées dans une perspective française et allemande. Après l'exposition « Gedanken bleiben frei ! » (Les pensées restent libres !), le lieu de mémoire du camp de concentration d'Osthofen a organisé, au cours du premier semestre de 2015, avec le musée Tomi Ungerer de Strasbourg, une exposition des œuvres de l'artiste alsacien Ungerer concernant le ghetto de Varsovie, à l'occasion de la parution du livre de Zvi Kolitz « Jossel Rakovers Wendung zu Gott » (Le retour vers Dieu de Jossel Rakover), chez les éditions Diogenes.

La Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz (Centre d'Education politique de Rhénanie-Palatinat) offre régulièrement des formations continues pour les enseignants concernant le travail de mémoire autour du national-socialisme. Depuis 2009, elle organise, avec l'aide de l'ADD de Trèves, avec le soutien du ministère de l'éducation, de la science, de la formation continue et de la culture ainsi que celui de la fondation pour l'éducation de la voïvodie d'Opole, des voyages d'études dans trois lieux de mémoire, Łambinowice, Osthofen et Hinzert.